

BEUX-INFO



Bulletin municipal d'information



N° 15 – Janvier 2008

Magazine de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en pages, photocomposition : BG Mairie de Beux – Imp. REPROGRAPHIC à METZ

S O M M A I R E

1	Le mot du maire
2-5	Etat-Civil 2007 -Nouveaux arrivés en 2007
6-8	Compte-rendu des conseils municipaux 2007
9	Lotissement « Le Malois »
10	Travaux 2007
11	Guillaume Merlen : conducteur de la station d'épuration
12	Elections municipales et cantonales
13	INTERNET : le haut débit bientôt à Beux
14-17	Histoire locale
18	Les enfants nombreux pour accueillir St-Nicolas
19	Vie des associations et activités diverses
20	Question de civisme : encore et toujours ...



Le mot du maire

Ce quinzième numéro de Beux-Info marque une nouvelle étape dans la vie de notre village puisqu'il est le dernier de mon second mandat de maire. Vous y retrouverez les rubriques désormais habituelles (état-civil, compte-rendu des conseils municipaux de l'année écoulée, histoire locale, nouvelles des associations etc...). J'espère que sa lecture vous apportera les réponses que vous souhaitez sur la vie de notre village c'est en tout cas l'objectif que j'ai toujours voulu poursuivre. J'espère aussi qu'il renforcera en chacun de nous le sentiment d'appartenir à une même collectivité malgré nos différences. Ce qui nous unit doit être plus fort que ce qui nous divise.

Dans quelques semaines vont se dérouler les élections municipales qui comme en 2001 coïncideront avec les élections cantonales. Comme je l'ai annoncé lors du conseil municipal du 7 décembre dernier, j'ai décidé de solliciter une nouvelle fois votre confiance. Après avoir posé la question à chacun des membres actuels du conseil, certains ont décidé de repartir à mes côtés, d'autres ont décidé de raccrocher pour des raisons qui sont leur sont personnelles. En tout cas, je voudrais leur dire à tous que je les remercie sincèrement pour le travail qu'ils ont accompli durant ces 7 années en apportant leur contribution au débat au sein du conseil municipal et en consacrant une partie de leur temps à la vie de la communauté de notre village. Encore une fois, merci à tous car tout ce qui a été fait est l'œuvre d'une équipe et non celle de telle ou telle personne isolée. Seul, on ne peut rien ou pas grand-chose, ensemble on peut tout !

En ce qui concerne les prochaines élections, vous trouverez en temps utile dans vos boîtes à lettres, la composition de la nouvelle équipe que je conduirai ; ce bulletin n'est pas destiné à servir de propagande électorale.

Notre village a été frappé récemment par une vague de cambriolages. Au-delà de la valeur vénale des objets volés, c'est le sentiment du viol de leur espace intime que les victimes ressentent souvent avec le plus de mal. Le fait qu'un étranger pénètre chez vous et s'en prenne à vos objets personnels souvent chargés de sentiments ou de souvenirs est très difficile à supporter. J'ai distribué dans les boîtes à lettres, une mise en garde et un appel à la vigilance de chacun d'entre nous. Lorsque l'on étudie la manière dont se déroulent ces délits, on s'aperçoit qu'il faut d'abord faire preuve de prudence chez soi en prenant des mesures élémentaires de sécurité. D'autre part, on se dit qu'avec un peu plus de communication entre voisins, il serait peut-être possible d'éviter certains vols. En effet, si vous voyez un inconnu ou un véhicule roder dans le voisinage, plutôt que d'y être indifférent, observez ce qui se passe, notez un numéro d'immatriculation, le signalement d'une personne et si cela vous paraît anormal, alertez les autorités (maire et gendarmerie). Avec un peu de chance, il sera peut-être possible de prendre le coupable en flagrant délit. Bien sûr il ne faut pas tomber dans la paranoïa mais la vigilance à tout moment reste de mise.

La période des fêtes est maintenant terminée, l'allongement de la durée du jour commence à être bien perceptible et c'est le signe du renouveau de l'année. Que cette année qui commence vous apporte à toutes et à tous la santé, le bonheur et la prospérité.

Bonne année 2008 et bonne lecture à tous !

Bernard GUITTER

ETAT-CIVIL 2007

Encore une bonne année pour les naissances !
3 enfants sont nés en 2007 à Beux cette année
et deux autres nés en 2007 vont emménager
prochainement. Voilà du renfort pour les
effectifs scolaires des prochaines années.
Bienvenue à tous ces petits Buscinois et
félicitations à leurs heureux parents.

Naissances



- **Agathe MATZ**
le 30 janvier 2007 à Metz
(3, Rue de la Croix Margot)

- **Léna ROUSSÉ**
le 8 février 2007 à Lons-le-Saulnier
(8, Rue de la Croix Margot)

- **Margaux THOMAS**
le 28 mai 2007 à Metz
(9, Rue de la Croix Margot)

Par ailleurs, deux enfants nés en 2007 vont
arriver bientôt dans notre village.

- **Lilly BARRET**
le 2 juillet 2007 à Metz
(8, Rue du Petit Malois)

- **Clément HUET**
le 12 octobre 2007 à Metz
(4, Rue de la Louvière)

Mariages



3 mariages ont été célébrés en mairie
de Beux cette année.

Le 16 juin 2007, **Raphaël MATZ et Sonia
DOUFENE** se sont unis par le mariage en
mairie de Beux. Ils résident dans notre village
au n° 4 Rue de la Croix Margot.



Sonia et Raphaël MATZ



Le 23 juin 2007, **Julien PIDOLLE et
Magalie CIVONIAK** domiciliés au n° 28,
rue principale, se sont également dit oui.
Julien est le fils de Thérèse et Daniel
PIDOLLE.

Avec son père, il exerce le métier
d'agriculteur à la ferme de la Haute-Beux, son
épouse Magalie quant à elle est professeur des
écoles.



Magalie et Julien PIDOLLE

Enfin, le troisième et dernier mariage de
l'année s'est déroulé le 1^{er} septembre 2007.
**Pierre-Olivier LORIDON et Sandrine
LAURET** ont eux aussi échangé leurs
consentements de mariage. Le couple est
domicilié au 20, rue principale. Monsieur
Loridon est gérant d'un supermarché à
Montigny-lès-Metz et son épouse travaille au
même endroit.



Pierre-Olivier et Sandrine LORIDON

A ces jeunes couples et à leurs
familles nous adressons toutes nos
félicitations ainsi que nos meilleurs
vœux de bonheur et de prospérité.





Décès

Depuis la parution du précédent numéro de Beux Info, plusieurs décès sont à déplorer..

Monsieur Bernard DELAPORTE

Le 8 septembre 2007, **Monsieur Bernard DELAPORTE**, retraité de l'Équipement domicilié 20 rue de Luppy est décédé à son domicile suite à une douloureuse maladie. Ce père de quatre enfants était venu s'installer à Beux avec sa famille en 1979 dans le premier lotissement de la commune.

Très sympathiquement connu dans le village, Monsieur Delaporte était assez discret, aimait rendre des petits services à ses voisins et pardessus tout aimait s'occuper de sa maison qu'il entretenait soigneusement. Il avait eu la douleur de perdre son épouse Irène en 2003 et c'est grâce au soutien de ses quatre enfants Philippe, Isabelle, Olivier et Jacky qu'il avait surmonté cette douloureuse épreuve.

Madame Georgette WEBER.

Avec le décès de **Madame Georgette Weber** née Poinsignon, survenu le 18 octobre 2007 à Rémilly, c'est encore une personnalité bien connue du village qui disparaît.



La défunte, était née à Beux le 22 avril 1923. De son union avec Albert Weber qu'elle avait eu la douleur de perdre en 1977, elle a eu trois enfants : Geneviève épouse Schumacher, Bernard et Jean-Paul. Elle avait également 5 petits-enfants et une arrière-petite-fille. Mme Weber était une des plus anciennes figures de Beux et c'est encore une part de la mémoire du village qui s'en va avec elle. Mme Weber était restée à son domicile au n° 36 rue principale quasiment jusqu'à la fin de sa vie. Son état de santé fragile l'a obligée à rejoindre la maison de retraite à Rémilly mais elle n'y a vécu que quelques semaines avant de s'éteindre.

De Metz, nous apprenons le 10 janvier 2008, le décès de son fils **Jean-Paul Weber**, qui était né le 27 juin 1957. Il a passé toute sa jeunesse à Beux qu'il a quitté en 1979 pour s'installer à Solgne après son mariage avec Nicole Loth. Il était père de 2 enfants, Julien et Romuald, et grand-père d'une petite Emma. Il a été inhumé dans le caveau familial à Beux.

Aux familles et amis des défunts, nous présentons nos sincères condoléances.



NOUVEAUX ARRIVANTS en 2007



Nous sommes heureux d'accueillir les personnes ou familles venues s'installer à Beux en 2007 et souhaitons la bienvenue à :

- **Jean-Philippe ANSTET**
7, Rue de la Croix Margot
- **Patricia BROCHE** et son fils Romain
Ferme de la Haute-Beux
- **Lilian et Cendrine DENAUX**,
Julien et Alexis
2, Rue du Petit Malois
- **Frédéric GERNER** et **Marlène COLLE**
8, Rue Basse
- **Florent GUSSE** et **Isabelle CLAUDON, Emma**
2 bis, Rue Basse
- **Isabelle LEMAITRE**
1, Rue de la Croix Margot
- **Pierre-Olivier et Sandrine LORIDON**, **Sacha, Clara, Solenn et Marie**
20, Rue principale
- **Pierre et Magali MEYER**
12, Rue de Luppy
- **Audrey KLEIN**
12, Rue principale

- **Marc et Karine ROUSSÉ, Gabriel et Léna**
8, Rue de la Croix Margot

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Il est rappelé aux nouveaux arrivés qu'il est nécessaire pour eux de s'inscrire en mairie dès leur arrivée. A l'occasion de leur inscription, les personnes se verront remettre leur dotation de sacs poubelles destinés au tri sélectif. Par ailleurs, leur inscription sur la liste électorale pourra se faire par la même occasion.

Recensement des jeunes de 16 ans



Même si le service militaire tel qu'on le connaissait auparavant n'existe plus, la nécessité de recenser les jeunes est maintenue.

Aussi, **tous les garçons et filles, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, doivent obligatoirement se présenter à la mairie afin d'être recensés.**

Une attestation leur sera remise ; celle-ci leur sera indispensable pour toute inscription à un concours ou à un examen (brevet, Bac, permis de conduire etc.) ; elle leur permet aussi d'être automatiquement inscrit sur la liste électorale dès 18 ans.

Précisons que les parents peuvent effectuer la démarche à la place de leur enfant.

Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté à tout moment en mairie sur simple demande au secrétaire de mairie.

Séance du 29 mars 2007

Compte administratif 2006 et compte de gestion 2006

Le maire présente au C.M. le compte administratif de 2006. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 51.463,91 €
Excédent d'investissement : 85.693,74 €

En ce qui concerne le budget annexe d'assainissement, les résultats sont les suivants :

Exploitation : + 40.915,85 €
Investissement : - 172.313,05 €

Le compte administratif 2006 ainsi que le compte de gestion 2006 du percepteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

Taux d'imposition pour 2007

Considérant qu'il n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget de modifier les taux d'imposition, le C.M. décide à l'unanimité de maintenir les taux au niveau de 2006 (inchangés depuis 1996).

Pour mémoire, ces taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 7,44 %
- Taxe sur le foncier bâti : 7,54 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 33,16 %
- Taxe professionnelle : 6,41 %

unanimité

Budget primitif 2007

Le maire présente son projet de budget primitif pour l'exercice 2007. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budget principal

Fonctionnement : 154.527 €
Investissement : 119.058 €

Budget assainissement

Exploitation : 77.715 €
Investissement : 566.860 €

unanimité

S I V T du Pays messin

Le CM approuve l'adhésion de la commune de 'Les Etangs' au Syndicat à vocation touristique du Pays messin.

unanimité

Subvention Association de Beux

Le C.M. décide de verser une subvention de 2.600 € à l'association de Beux soit 1.600 € au titre de 2006 (rappel non versé l'année dernière) et 1.000 € au titre de 2007.

unanimité

Convention ATESAT

Le CM demande à bénéficier de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), c'est-à-dire en clair, le concours des services de la DDE pour diverses missions de surveillance de la voirie et des ouvrages d'art, d'assistance dans la passation des marchés publics etc...

Le CM approuve la convention et autorise le maire à la signer.

unanimité

Convention AMETRA

Le CM décide de confier la surveillance médicale des employés communaux à l'AMETRA de METZ et autorise le maire à signer la convention correspondante.

unanimité

Travaux en forêt communale

Le maire présente au CM le programme de travaux établi par l'ONF pour 2007. Le CM décide de reporter ces travaux à une date ultérieure.

unanimité

Séance du 24 mai 2007

Subventions pour sorties scolaires

Après avoir examiné les projets de sorties scolaires élaborés par l'équipe enseignante ainsi que le plan de financement, le CM décide d'attribuer une subvention de 15 € par enfant de Beux scolarisé à Luppy.

unanimité

Subvention CCLI de Solgne

Le maire présente la demande de subvention du CCLI de Solgne. Avant de se prononcer, le CM décide de demander un complément d'information notamment sur le nombre de membres venant de Beux.

unanimité

Création d'un poste d'adjoint technique

Le maire indique que la station d'épuration entre désormais dans sa phase opérationnelle et qu'il convient d'en assurer le bon fonctionnement. Pour ce faire, il y aurait lieu de recruter un agent qui serait chargé de son entretien et de son suivi technique. Le CM décide donc de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (2 h. hebdo) et charge le maire de pourvoir à cet emploi.

unanimité

Modification budgétaire

Une erreur matérielle s'étant glissée dans l'élaboration du budget assainissement, il y a lieu de rectifier cette erreur qui en modifie l'équilibre. Le CM approuve la nouvelle proposition de budget annexe d'assainissement qui s'équilibre désormais comme suit :

Exploitation : 91.468 €
Investissement : 569.138 €

unanimité

Rapport annuel du SIMVU de Rémilly

Le maire donne connaissance du rapport annuel sur les prix et services du SIMVU de Rémilly (Syndicat chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers).

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Séance du 4 octobre 2007

Entretien général de la commune

Le maire informe le CM que l'agent chargé de l'entretien n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, les tontes et entretien des espaces publics ne sont plus effectuées. Il expose les difficultés qu'il a rencontrées pour remplacer cet agent et propose de confier ces travaux à une entreprise.

Le maire présente au CM les devis qu'il a reçus pour ces travaux. Le CM approuve la proposition de recourir à une entreprise privée et accepte le devis établi par l'entreprise KEIP de Morhange pour la remise en état 2007.

Pour 2008, le CM reconsidèrera sa position en fonction du degré de satisfaction qu'aura donné l'entreprise en question.

unanimité

Etat de prévision de coupe en forêt communale

Le maire présente l'état de prévision de coupes établi par l'ONF. Le CM accepte cet état mais demande que les travaux concernant les parcelles n° 4 et 5 soit effectués en 2009.

unanimité

Tarif de location de la salle des fêtes

Le maire indique que pour rendre plus accessible la location de la salle des fêtes, notamment à l'occasion d'anniversaires d'enfants, il serait souhaitable de proposer un tarif plus abordable pour une location par demi-journée. Le CM se rallie à cette proposition et décide de fixer le tarif de location pour une demi-journée à 25 €.

Unanimité



Séance du 13 décembre 2007

Dissolution du Syndicat de voirie de Metz-Pange

Le comité du syndicat intercommunal de voirie et travaux divers de Metz-Pange a décidé le 11 octobre 2007 de se dissoudre à compter du 1^{er} avril 2008. Conformément au Code général des collectivités territoriales, chaque commune membre est appelé à délibérer sur cette question. Le Conseil municipal a décidé d'accepter la dissolution de ce syndicat et a donné mandat à un bureau syndicat restreint pour régler les opérations de dissolution et de fin de gestion.

unanimité

Renouvellement du contrat informatique de la mairie.

Le conseil a accepté de renouveler pour une période de 3 ans, le contrat avec la société JVS pour la fourniture des logiciels de gestion municipale Horizon Village (population, comptabilité, paies, élections, état-civil, gestion de salle, du cimetière etc...).

unanimité

Tarifs de location de la salle des fêtes.

M. le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes qui sont inchangés depuis 5 ans. A compter du 1^{er} janvier 2008, les tarifs seront les suivants :

Types de location	Tarif résidents	Tarif non résidents
1 journée sans la cuisine	55 €	110 €
1 journée avec la cuisine	70 €	160 €
Week-end sans la cuisine	85 €	170 €
Week-end avec la cuisine	115 €	250 €
Après-midi	25 €	25 €

unanimité

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Luppy

Le Maire indique que la commune voisine de Luppy a élaboré un PLU (plan local d'urbanisme) en remplacement de son POS (plan d'occupation des sols). Deux étant commune limitrophe, l'avis de son conseil municipal est requis sur ce projet conformément au Code de l'Urbanisme.

Le Conseil municipal, après avoir examiné le projet, émet un avis favorable.

unanimité

Prix du bois de chauffage

Pour la saison 2007-2008, le Conseil municipal décide de maintenir le prix du bois de chauffage au prix de 5 € le stère. Pour information, l'ONF proposait d'augmenter ce tarif qui est désormais bien moins élevé que dans la plupart des autres communes du secteur.

unanimité



Les premières familles s'installent au lotissement « Le Malois ».

Le lotissement « Le Malois » réalisé par la Société Francelot, et qui comprend 13 parcelles a vu l'ensemble des constructions prendre forme en 2007. Une première famille y habite déjà depuis février 2007 ; il s'agit de M. et Mme Lilian DENAUX et leur enfants Julien et Alexis. Plusieurs autres maisons sont en voie d'achèvement et les familles devraient s'installer d'ici un mois ou deux. Pour les autres, dont certains construisent leur maison par leurs propres moyens, ce sera un peu plus long mais les travaux avancent tout de même bien.



Une vue du nouveau lotissement depuis le lieu-dit « Le Malois ».

2008 devrait voir la réalisation des travaux de voirie définitive de ce lotissement, l'installation des trottoirs, de l'éclairage public et tous les aménagements prévus dans ce projet. Une fois ces travaux réalisés, la vie des nouveaux habitants de ce quartier en sera facilitée ; il faut dire qu'actuellement, les conditions de circulation aussi bien pour les voitures que pour les piétons ne sont pas idéales c'est le moins que l'on puisse dire. Encore un peu de patience et tout rentrera dans l'ordre ; tous ces désagréments ne seront plus qu'un mauvais souvenir !

Point positif, avec l'arrivée des nouvelles familles de ce lotissement, ce sont environ une vingtaine d'enfants de tous âges qui vont arriver dans la commune. Même si tous ne sont pas scolarisés à l'école de Luppy, cela va constituer un sérieux coup de pouce dans les effectifs de l'école intercommunale et si les efforts de notre village sont relayés par la commune voisine de Luppy qui réalise également un lotissement actuellement, on se plaît à rêver déjà à une réouverture de classe qui pourrait intervenir dans deux ou trois ans.

Les travaux de 2007

Pas de gros travaux cette année, notre budget ne nous permettant pas d'assumer à la fois les importantes dépenses sur l'assainissement et d'autres gros investissements. Cependant, quelques travaux ont malgré tout été réalisés en 2007.



Finition des travaux de voirie dans la rue basse.

Début 2007, la commune a soldé les dernières factures relatives aux travaux d'aménagement d'emplacements de stationnement et d'espaces verts dans la rue basse. Afin que tout soit vraiment parfait, il reste à aménager la bande d'espaces verts entre le parking et la maison Bastien et la pose d'une rambarde de sécurité au même endroit. Cela sera fait en 2008.

Remplacement du miroir de sécurité au carrefour de la rue principale et de la rue du Breuil.

Le miroir existant étant devenu quasiment inutilisable et ayant été de surcroît endommagé avec le temps, la mairie a décidé de le remplacer. Le nouveau modèle assure à nouveau sa fonction permettant aux automobilistes de ces deux rues d'aborder cet angle mort avec plus de sécurité.

Prudence tout de même, il peut toujours subsister un obstacle imprévu se trouvant hors du champ de vision du miroir (enfant, cycliste, etc...), veillons donc à rouler à allure réduite à cet endroit dangereux !



Réparations dans le bâtiment de l'école

Le logement situé au-dessus de l'école, qui est en fait le logement du presbytère, avait été réhabilité en grande partie lors des opérations d'échange de bâtiments entre la mairie et l'évêché il y a une dizaine d'années. Cependant, les sols anciens en parquet avaient simplement été recouverts d'un revêtement plastique qui s'est prématurément abîmé du fait du mauvais état de l'ancien parquet. Aussi, la commune a-t-elle programmé dans son budget 2007, la réfection d'une partie de ces sols en faisant poser par la menuiserie Brouant d'Aube, un nouveau parquet en stratifié dans le couloir et le salon salle à manger. Le sol de la buanderie-cellier a été recouvert de panneaux de particules et le locataire y a posé un carrelage du plus bel effet redonnant une nouvelle jeunesse à ce logement. Une seconde tranche de travaux sera nécessaire pour achever la réfection complète des sols de l'appartement.

Par ailleurs, cette année a vu aussi la réfection partielle des évacuations d'eaux usées de la cuisine et de la buanderie. Enfin, les gouttières (chenaux) en zinc de la toiture ont été remplacées sur la façade avant.

Guillaume MERLEN, agent chargé du suivi de notre station d'épuration.

Le suivi d'une station d'épuration est une chose sérieuse et doit donc être confiée à une personne compétente. Pour cette raison, le maire a proposé au Conseil municipal de créer un poste spécifique d'adjoint technique, à temps non complet (2 h hebdo) chargé spécialement de cette tâche. C'est Guillaume Merlen qui a été nommé à ce poste. Conducteur de STEP au Sivom de la vallée de l'Alzette, Guillaume possède assurément toutes les qualités nécessaires.



Vue du premier étage de traitement constitué de 2 fois 6 bacs plantés de roseaux qui assurent la filtration des matières en suspension dans les eaux usées.

« J'assure quotidiennement, avec plusieurs autres collègues, le suivi d'une grosse station d'épuration qui traite les effluents de 20.000 habitants de la région d'Audun-le-Tiche. Je reçois régulièrement la formation nécessaire à ce travail. M'étant établi avec ma compagne dans un village non loin de Beux, j'ai accepté la proposition de M. le Maire, car cela m'intéresse de voir comment fonctionne une petite station d'épuration. Les principes généraux sont les mêmes, mais on rencontre d'autres problématiques qu'il est intéressant de résoudre. » a déclaré Guillaume aux membres du conseil municipal venu visiter la station en sa compagnie en guise de prise de contact le 8 juin dernier.

En même temps, les membres du Conseil municipal qui assistaient à la visite ont pu se rendre compte sur place de l'ouvrage d'épuration qui est désormais opérationnel, même s'il ne traite pour l'instant qu'une petite partie des eaux usées du village. En effet, seuls une dizaine de foyers sont actuellement raccordés ; les autres le seront en deux temps : les habitations de la rue principale dès 2008 et la totalité du village en 2009 au plus tard, une fois posés les collecteurs devant relier les différents réseaux au collecteur principal (rue de Luppy et rue des chênes, rue basse, Haute-Beux, rue du Breuil et extrémité de la rue principale vers Metz).



Le second étage de traitement est constitué d'une lagune de type classique qui « abat » la pollution chimique (azote, phosphore etc...) à un niveau acceptable par le milieu naturel.

Précisons que tous les 2 mois, notre station est contrôlée par le SATESE (organisme officiel) qui effectue des prélèvements et s'assure du bon fonctionnement de l'ouvrage. Les résultats des analyses sont transmis, outre la commune, à l'Agence de l'Eau et au Département de la Moselle, les deux principaux financeurs de l'ouvrage.

ELECTIONS MUNICIPALES ET CANTONALES EN 2008

Les prochaines élections municipales auront lieu les **9 et 16 mars 2008**. Ces mêmes jours, les électeurs voteront également pour élire le conseiller général de leur canton. Il y aura donc deux bureaux de vote distincts avec des enveloppes de couleurs différentes, et chaque électeur devra voter, une fois pour désigner les membres du conseil municipal de sa commune et une fois pour désigner son conseiller général. Cette situation s'est déjà produite en 2001.

En ce qui concerne les élections municipales, voici un petit rappel des dispositions qui s'appliquent dans les communes de moins de 3500 habitants ! Les conseillers municipaux des communes de moins de 3500 habitants sont élus au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours.

A chaque tour, les voix sont décomptées individuellement pour chaque candidat, que celui-ci appartienne ou non à une liste. Nul ne peut être élu au premier tour de scrutin s'il n'a pas recueilli :

- la majorité absolue des suffrages exprimés (la moitié des suffrages plus 1).
- un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Les candidats peuvent se présenter soit seuls, soit sur une liste. La liste peut être complète (il y aura autant de candidats que de sièges à pourvoir) ou incomplète (le nombre de candidats est inférieur au nombre de siège).

Si le conseil n'est pas complet (11 membres) à l'issue du premier tour, un deuxième tour de scrutin est organisé pour les postes restant à pourvoir.

Au 2ème tour, l'élection a lieu à la majorité relative (le plus grand nombre de voix) quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Les électeurs peuvent « panacher » c'est-à-dire choisir certains candidats d'une liste et certains d'une autre liste mais le nombre total ne devra pas dépasser 11 faute de quoi l'ensemble de leur vote sera considéré comme nul.

Les résultats sont proclamés à l'issue du dépouillement, candidat par candidat.

Le scrutin du 1^{er} tour sera ouvert le dimanche 9 mars 2008 à 8 heures à la mairie de ~~Beaumont~~ ^{BEUX} et clos le même jour à 18 heures.

Pour terminer sachez que dans les communes de moins de 5000 habitants la présentation de la carte d'identité n'est pas obligatoire, la carte d'électeur suffit !

Vote par procuration

Sachez que si vous êtes absents ou que vous ne pouvez pas vous déplacer le jour du scrutin, vous avez la possibilité de donner procuration à un autre électeur de la commune pour voter à votre place. Pour ce faire, il convient de vous rendre dans la gendarmerie la plus proche ou au tribunal pour remplir un formulaire de procuration qui sera envoyé par voie postale à la mairie. Attention, n'attendez pas les derniers jours pour effectuer ces formalités !

Elections cantonales : calendrier de réunions des candidats

M. Bernard HERTZOG, conseiller général sortant (UMP), à la salle des fêtes le mardi 26 février à 18h30.

M. Eric GULINO (PS), à la salle des fêtes le lundi 3 mars à 18h30.



Internet : bientôt le haut débit à Beux.

Internet : derrière ce mot se cache sans doute l'un des plus fantastiques moyens de communication existant à l'heure actuelle. Apparu dans le grand public, il y a guère plus de 10 ans, son évolution est prodigieuse. Pour ceux qui ne maîtrisent pas cette technologie, expliquons simplement qu'il s'agit, d'un réseau informatique planétaire c'est-à-dire d'ordinateurs reliés entre eux et qui permettent à leurs utilisateurs d'échanger toutes sortes d'informations (textes, paroles, images, films etc...). Au départ, les communications s'opéraient uniquement par l'intermédiaire de la ligne téléphonique ; l'inconvénient était le débit assez faible jusqu'à l'apparition, il y a quelques années de la technique ADSL qui permit de multiplier par 10 la vitesse de communication. Le problème des liaisons par ligne téléphonique est que plus on s'éloigne du central téléphonique (qu'en langage technique on appelle le NRA = nœud de raccordement abonné), plus le débit diminue. On estime ainsi qu'au-delà de 5 km du NRA, le débit permet par l'ADSL n'est plus intéressant. Et c'est là tout le problème des petits villages comme le nôtre ; en effet, il faut savoir que le haut débit Internet n'est pas un service public, il n'y a donc aucune obligation pour un opérateur de desservir des zones qui ne lui paraissent pas rentables. Aussi, pour ne pas laisser dans l'ombre les populations rurales, le Conseil Général de la Moselle, a décidé de doter le département d'un réseau haut débit (appelé RHD57) d'une longueur de 1000 km et qui dessert l'ensemble de la Moselle. Cependant, il existe encore

quelques zones qui sont trop éloignées d'un NRA et ne peuvent donc bénéficier du très haut débit. A la demande de la communauté de communes du Vernois, le Département de la Moselle va installer une antenne Wi-fi qui permettra d'alimenter 11 villages dont Beux non plus par ligne téléphonique mais par ondes radio. Chaque ordinateur pourra être doté d'un récepteur Wi-fi et pourra par ce moyen bénéficier d'un très haut débit (2 à 10 Mbit).

Ce dispositif devrait être opérationnel d'ici juin 2008. Les opérateurs intéressés (Free, Neuf Cégétel, AOL, Télé 2, SFR, Club Internet, etc...) feront sans doute connaître leurs offres d'ici quelques mois. Surveillez vos boîtes à lettres, il devrait bientôt y avoir du nouveau dans ce domaine.



Par ailleurs, la mairie est également en discussion avec l'UEM (Usine d'électricité de Metz) pour une desserte de la commune par le câble. Cette technique, outre la télévision, permet aussi de desservir l'utilisateur en Internet à très haut débit. L'UEM, qui a déjà mis en service cette technologie dans d'autres communes, bénéficie d'une bonne expérience en la matière et les résultats tant en qualité que sur le plan des tarifs sont très intéressants.

Le consommateur d'Internet à haut débit devrait donc dans les prochaines années pouvoir bénéficier de différentes techniques qui lui permettront de mettre en concurrence plusieurs opérateurs. Ce qui est sûr c'est que notre village pourra enfin bénéficier de cette nouvelle technologie de communication.

HISTOIRE LOCALE

Poussières d'archives

Il y a 50 ans

Le 30 mars 1957, le conseil municipal se compose de : Hubert Vizé (maire), Edouard Bastien, Emile Félix, Fernand Gourier, Emile Grandjean, Lucien JOLY, Marcel Joly, André Louyot et Robert Varinot.

Après avoir voté le budget primitif de 1957, le conseil adopte le projet d'armoiries communales établi par la Commission Départementale d'Héraldique.



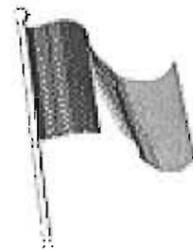
Ainsi, donc, les armoiries de notre commune ont fêté le 30 mars 2007, leur 50^{ème} anniversaire !

Le 18 mai 1957, le conseil, vu les difficultés de reconstitution du registre des réintégrations qui a été détruit par faits de guerre, s'élève contre

le fait que la nationalité française des habitants originaires de la commune puisse être contestée et demande au sous-préfet d'intervenir pour que les postulants à la carte nationale d'identité dont l'origine est connue de notoriété publique soient dispensés de la production de cette pièce.



On voit que les questions de nationalité étaient déjà d'actualité à cette époque. L'histoire est un éternel recommencement !



Le 24 juin 1957, le conseil demande l'autorisation d'employer pour les travaux de réfection de la voie communale n° 1 Beux - Pontoy dont le montant est estimé à un million de francs de l'époque, les sommes que la commune a perçues au titre des dommages de guerre forestier soit 687.000 F.



Les travaux sont attribués à l'entreprise Paul Beauchat et Cie Sarl de Marsilly.

Le 1^{er} mars 1958, le conseil accepte d'attribuer la gérance de la cabine téléphonique à M. Henri Bastien en remplacement de M. Albert Félix, démissionnaire.



Le conseil décide aussi de certains travaux pour l'école : installation de l'eau courante, d'un bloc sanitaire avec fosse septique, d'un WC et d'une pièce d'eau à l'étage dans le logement de l'instituteur.



Anecdote ...

Le 11 mai 1958, il est fait état d'une réunion du conseil municipal au cours de laquelle sont élus un délégué et 3 suppléants. L'élection est relatée dans tout son détail. On apprend ainsi que sont élus M. Hubert Vizé (maire) en qualité de délégué et MM. Lucien Joly, Fernand Gourier et Edouard Bastien, suppléants. Le seul hic, c'est qu'on ne sait pas en lisant le registre, à quoi ces personnes sont déléguées ! Après enquête, il s'agissait en fait de la désignation des grands électeurs pour l'élection au Conseil de la République (aujourd'hui appelé le Sénat).



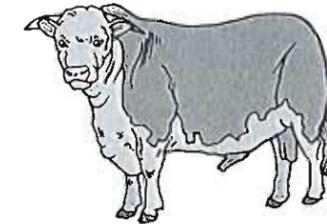
Il y a 100 ans.

Le 21 mars 1907, le conseil se compose de MM. Vizé (maire), Mathis, Joseph Baudalet, Gachet, Badé, Grandjean, Jules Baudalet, Bastien et Félix.

Le maire rapporte un entretien qu'il a eu avec le directeur du cercle (= sous-préfet) qui lui a assuré que les fonds

prévus pour la reconstruction de l'église sont disponibles. En conséquence, le conseil ne s'oppose plus à l'adjudication des travaux mais il maintient sa déclaration au sujet des dépenses imprévues (voir Beux-Info n°14).

Le 28 avril 1907, le conseil consent au renouvellement du bail au détenteur du « taureau communal ». M. Vizé s'engage à « tenir » le taureau pour une nouvelle période de 3 ans.



Le 1^{er} mai 1907, le conseil se réunit pour procéder à la nomination d'une commission pour surveiller les travaux de construction de la nouvelle église. C'est Monsieur Mathis qui est désigné ; en outre le conseil estime que le second membre doit être choisi parmi le conseil municipal de Dain, cette commune étant également intéressée à la construction de l'église. Rappelons que Dain faisait (et fait toujours) partie de la paroisse de Beux.

Le 30 juin 1907, le conseil, considérant la

grande nécessité de téléphoner, prie l'Administration des Postes de hâter l'installation d'une cabine de téléphone à Beux, vu que la construction d'une nouvelle église qui se fait en ce moment, garantirait une recette appréciable !



Suite aux travaux d'agrandissement de l'église, le conseil demande le 14 juillet 1907, l'agrandissement du cimetière en reculant le mur Ouest. Le conseil estime en outre qu'il n'y a pas lieu d'établir une partie confessionnelle attendu que la population se compose exclusivement de catholiques !



Le 17 août 1907, le conseil est appelé à se prononcer sur les conditions d'acquisition

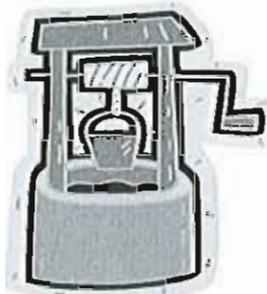
des terrains nécessaires pour la construction d'une route entre Dain et la route d'arrondissement 55 (actuelle RD71). Ainsi, avant 1907, il n'y avait pas de route pour relier Dain ! Pour venir à l'église, les gens passaient par les chemins ruraux à travers champs et forêts !



Le 6 septembre 1907, le maire donne lecture d'une circulaire par laquelle les communes sont mises en demeure d'établir des poteaux indicateurs sur tous les chemins vicinaux à la bifurcation de ceux-ci avec les routes d'arrondissement. Le poteau revient, tout frais compris, à 64 Mark. La dépense pour Beux se monterait donc à 320 Mark pour 5 poteaux. Le conseil municipal estime que pour le moment, il est dans l'impossibilité de faire une pareille dépense d'autant que l'imposition se monte déjà à 200% et que la plupart des prestations se font en nature. Les poteaux indicateurs attendront ...



Dans la même séance, le conseil reçoit communication de l'Ingénieur des Routes, au sujet du puits du faubourg dont la réparation n'est permise qu'à condition de le couvrir de manière à ce que les bêtes puissent passer dessus et que l'on installe une pompe à proximité des maisons. Le conseil décide de faire venir le puisatier de Herny pour faire un devis.



Dans la séance du 22 septembre, on apprend que le puisatier Reybois, autrefois à Herny, s'est « fixé en France » sans laisser d'adresse et qu'il s'agit de trouver un autre moyen de régler la question d'eau.



Le conseil décide de s'adresser à l'ingénieur des eaux hydrauliques (sic) afin de dresser les plans nécessaires et

éventuellement décider s'il faut refaire un puits ou bien capturer d'autres sources pour alimenter les fontaines.



Le 6 septembre, le conseil reçoit une circulaire stipulant que le balayage et le chauffage de l'école, constitue un danger pour les élèves du point de vue de leur santé et qu'il convient de rompre avec cette usage et de confier cette besogne à des personnes non astreintes à la fréquentation de l'école. Par ailleurs, le sous-préfet recommande d'enduire les planchers d'huile destinée à empêcher la production de poussière. Le conseil municipal, après mûre réflexion, demande l'autorisation de maintenir l'usage actuel vu que personne, ni parents ni enfants ne s'en plaignent et surtout à cause des dépenses élevées qu'entraînerait le nettoyage de l'école.

Il y a 130 ans.

Le 24 juillet 1868, Jean Langard devient le nouveau maire suite à la démission de Dominique Langard. L'originalité, c'est qu'à cette époque, le

maire était nommé par le préfet. Le conseil était composé à ce moment de 9 membres à savoir : Messieurs Jean Langard, Joseph Jean (adjoint), François Clause, Dominique Langard, Pierre Hanrion, Sabotier, Grandsire, Gouget et Poinsignon.

La séance est présidée par l'adjoint qui lit l'arrêté préfectoral : « le sieur Langard Jean est nommé maire de la commune de Beux, ce dernier ayant prêté le serment légal ainsi conçu : *Je jure fidélité à l'Empereur et obéissance à la Constitution* ». Monsieur Jean Langard est officiellement installé dans ses fonctions.



Le 2 septembre 1868, le conseil se réunit pour discuter d'une plainte relative au manque d'eau à la Basse-Beux. Le conseil reconnaît que l'eau fournie par les deux puits communaux est loin d'être assez abondant pour l'alimentation des habitants à cause de la sécheresse (on en parlait déjà !) et du mauvais état

de l'un d'eux. Mais le conseil rappelle que le 10 mai dernier, il a déjà pris des mesures pour réparer et remettre en bon état la fontaine de Fontenelle qui « perdait ses eaux » (sans doute se préparait-elle à accoucher !). Le conseil décide donc que soit exécutées ces réparations et si l'eau n'est toujours pas assez abondante, il sera avisé de nouvelles mesures.



Le 5 novembre 1868, le maire réunit à nouveau le conseil sur la question de l'eau et l'informe qu'il a pris la décision en urgence de faire monter un tourniquet en fer sur le grand puits. Le conseil accepte cette décision et vote un crédit exceptionnel de 100 frs pour payer cette dépense.

La coupe affouagère de cette année là nécessite également le vote de crédits supplémentaires. Outre les travaux d'abattage et d'élagage, on note que le conseil octroie une gratification de 9 Frs à Monsieur Lamy, garde des bois

communaux, en raison du zèle qu'il montre dans son travail de surveillance des bois de la commune.



Le conseil vote donc une somme supplémentaire de 40,20 Frs pour équilibrer son budget dans cette opération.

On le voit, les principales questions qui préoccupent les élus municipaux, à ces époques, tournent essentiellement autour des voies communales et de la question de l'eau. Aujourd'hui, l'eau coule à foison à nos robinets et nos routes sont bitumées, mais n'oublions pas le travail et les sacrifices qu'il a fallu consentir pour en arriver là.



Voilà, nous refermons une fois de plus les vieux registres de délibérations qui sont une mine d'informations sur la vie de nos prédécesseurs.

Les enfants toujours plus nombreux pour accueillir Saint Nicolas.



Samedi 8 décembre, les enfants et les aînés du village se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le désormais traditionnel spectacle de fin d'année qui précède l'arrivée de Saint Nicolas. Cette année, le spectacle de magie était assuré par qui a ravi petits et grands. Ensuite, la cloche s'est fait entendre, annonçant la venue du grand saint, patron des écoliers. Cette année, le Père Fouettard n'est pas venu l'accompagner, tous les enfants ayant été très sages ... St-Nicolas a remis, avec le concours des membres de l'association, un petit cadeau à chaque enfant ainsi qu'un sachet de friandises. Les aînés ont également reçu leur colis de Noël à cette occasion. Ensuite, tout ce petit monde s'est retrouvé autour de la table pour un goûter très convivial. Sur la photo du haut à gauche, on peut voir côte à côte Lucie Cazala, doyenne de Beux et Margaux Thomas la benjamine du village sur les genoux de sa maman ; 87 années les séparent !



Les brodeuses préparent leur exposition 2008 sur le thème de la nature.

Le club des brodeuses de Beux s'active depuis plusieurs mois pour préparer sa prochaine exposition qui aura lieu à la salle des fêtes les 26 et 27 avril 2008. Cette exposition sera consacrée au thème de la nature et présentera un certain nombre d'ouvrages de broderie au point de croix ainsi que d'autres techniques.

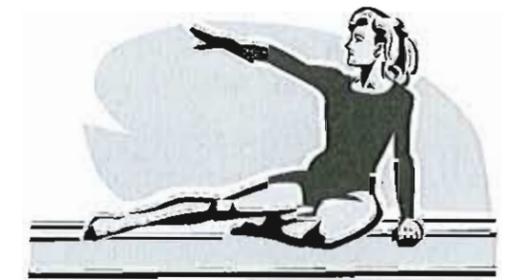


Le club de Beux, fort d'une petite dizaine de membres originaires du village et des alentours se réunit un mercredi sur deux dans les locaux de la mairie pour partager leur passion commune des travaux d'aiguilles. Pour faire connaître leurs réalisations, les brodeuses essaient de mettre sur pied tous les deux



ou trois ans, une exposition ; la première qui avait été organisée les 29 et 30 janvier 2005 avait attiré plus de trois cents personnes et présentait plus de 200 ouvrages. Feront-elles mieux cette année, en tout cas nos petites mains mettent tout en œuvre pour y arriver ! Souhaitons leur bonne chance !

La gymnastique féminine fait des adeptes à Beux.



Dès l'ouverture de la salle communale en 1999, une section gymnastique s'est mise en place.

Tout d'abord, avec le déplacement du groupe de Pontoy qui se voyait privé de sa structure en complète reconstruction.

Et c'est maintenant le 8ème année que Beux organise cette activité, avec plus ou moins de participantes du village, mais aussi de Luppy et parfois Aube.

Cette année, dans une tranche d'âges de 20 à 60 ans, 15 femmes sont inscrites. La présence de chacune est plus ou moins assidue, suivant les obligations familiales ou professionnelles.

Ces séances ont lieu **tous les mardis de 20h à 21h**, d'octobre à juin, sous "la direction" d'Heidi ou Lydia. Dans la simplicité, la bonne humeur, chacune fait selon ses possibilités.



Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Renseignements :

Mme M-P Pidolle 03 87 57 77 87 en soirée.

Question de civisme ... encore et toujours !

On ne sait plus comment dire les choses ! Il est regrettable de devoir toujours rappeler les mêmes consignes mais puisqu'il le faut répétons à nouveau ce qui suit.

Crottes de chiens ... !

Les espaces verts publics ou privés situés dans le village **ne sont pas des sanisettes pour nos amis les chiens**. Il existe suffisamment d'espaces naturels au sortir du village pour satisfaire leurs besoins. Pensez à ceux qui vivent près de ces espaces verts et à ceux qui les entretiennent.



Comment se fait-il que des personnes, par ailleurs très soucieuses de la propreté devant chez elles, ne se préoccupent pas du tout des désagréments qu'elles causent aux espaces publics par les « souvenirs » que laisse leur chien dans les espaces verts communaux ?

Il faudrait vraiment une prise de conscience citoyenne dans ce domaine. Cela peut paraître futile mais croyez bien qu'à la longue, cela devient très désagréable pour les personnes qui se donnent le mal d'entretenir ces lieux. **Alors Mesdames et Messieurs les maîtres, un peu de bonne volonté s'il vous plaît. Tenez vos chiens en laisse dans le village et faites leur faire leurs besoins à l'extérieur du village !**

Ordures ménagères et tri sélectif.

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez venir retirer en mairie votre dotation de sacs poubelles pour le tri sélectif ainsi que le calendrier de ramassage pour 2008.



Pour les nouveaux arrivants, et ceux qui l'auraient oublié, il est rappelé que des badges pour l'accès à la déchetterie de Rémilly sont disponibles gratuitement en mairie sur simple demande au secrétaire.

La redevance « ordures ménagères » étant calculée au nombre d'habitant par foyer, **il est nécessaire d'indiquer en mairie toute modification dans la composition de votre foyer.**



Dépôt
sauvage
de déchets

La déchetterie étant ouverte tous les jours, la population est informée que **le dépôt sauvage de déchets sur la commune est interdit** en tous lieux et fera l'objet de poursuites judiciaires.

MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale

Tél. + Fax : 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 18 h 00 à 20 h 00**

Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47

Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84

Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ECOLES

Ecole : Regroupement pédagogique Beux-Luppy 3 classes (maternelle + élémentaire)

Directrice : Mme Joëlle GIANGIACOMO 03.87.57.63.58

Collège Lucien POUGUÉ de Rémilly 03.87.64.60.79

OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : Mairie ou DDE METZ 12, Rue des Alliés METZ 03.87.34.33.79

Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57

Electricité : U.E.M. Bvd. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44

Poste : La Poste Place de la gare à REMILLY 03.87.64.64.64

Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47

Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémilly 03.87.64.73.22

ANPE : Agence pour l'Emploi Place St-Nicolas à METZ 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le **17**

POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)

Collecte sélective : Lundi matin (une semaine sur deux) dans sacs jaunes.

Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchetterie de Rémilly Lundi au vendredi de **14h à 18h** (toute l'année été ou hiver)
(Route de Béchy) Samedi de **9h à 18h**

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique Presbytère de Rémilly : Abbé J-L. JOST 03.87.64.65.92

Conseil de Fabrique : Présidente : Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

LOISIRS

ASSOCIATION DE BEUX Président : M. Michel REBOIS 03.87.57.73.51

GYMNASTIQUE Responsable : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87

BRODERIE Responsable : Mme A-M GUITTER 03.87.57.61.47

JOURNAL - Le Républicain Lorrain

Portage à domicile (sans supplément de prix) Mme Christine LECOMTE 03.87.57.61.06

Correspondant local : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47